

## **Compte rendu du Conseil de la Vie Sociale du Lundi 1 décembre 2025**

Lieu : EHPAD Bellevue – salle de restauration

Début de la séance : 15 h00

### Ordre du jour

1. Présentation de la nouvelle directrice
2. Point d'avancement des travaux
3. Qualité / Gestion des risques
4. Épidémie de gale : point de situation
5. Projets d'animation pour l'année 2026
6. Organisation du repas de Noël – 10 décembre 2025
7. Inauguration de la salle à manger rénovée
8. Projet d'établissement 2026–2031
9. Mouvements du personnel
10. Facturation des repas invités
11. Élections des membres du CVS – Année 2026
12. Questions diverses

Une feuille d'émargement a été signée au début de la séance. Celle-ci contient l'autorisation d'enregistrement vocal, permettant l'utilisation de la voix des participants uniquement dans le cadre de la rédaction du présent compte rendu. L'enregistrement n'est ni diffusé ni conservé au-delà du temps nécessaire à sa rédaction. La réunion a donc été enregistrée conformément à l'information préalable donnée aux membres du CVS.

### **1. Présentation de la nouvelle directrice**

Madame Alisa HEBERT se présente aux membres du CVS. Elle est directrice de l'EHPAD Bellevue depuis le 8 octobre 2025. Elle a exercé auparavant en tant que directrice adjointe à l'EHPAD de Saint-Macaire-en-Mauges (49) et a débuté sa carrière comme assistante de direction en EHPAD. Elle travaille dans le secteur médico-social depuis près de neuf ans, exclusivement en EHPAD.

Elle est diplômée en 2025 d'un Master 2 en gestion des établissements sanitaires et médico-sociaux. Elle souligne son attachement au secteur gériatrique et aux personnes âgées, ainsi que sa volonté de s'inscrire dans la durée à la direction de l'établissement.

Elle présente sa vision de « l'EHPAD de demain » :

- un établissement ouvert sur l'extérieur, inséré dans la vie de la commune ;
- des projets transversaux impliquant les familles, les partenaires, les générations ;

- un évènement lié à la perte d'un appareil dentaire ;
- un oubli de descendre un résident en salle à manger ;
- l'épisode d'épidémie de gale (détaillé au point suivant).

La direction souligne que :

- tout évènement « anormal » ou inhabituel doit être signalé (par les professionnels mais aussi, indirectement, via les observations des résidents et familles) ;
- sans signalement, il est difficile de mettre en place des actions correctives adaptées.

À partir de janvier 2026, un travail renforcé sera conduit avec les équipes sur la culture de signalement et le suivi des plans d'actions.

La direction s'engage à présenter, lors d'un prochain CVS, une restitution structurée du bilan des évènements indésirables et des actions mises en œuvre.

#### **4. Épidémie de gale : point de situation**

La directrice fait un retour détaillé sur l'épisode d'épidémie de gale qui a touché l'établissement à l'automne 2025.

Nature de l'épisode

- Environ 12 résidents et 13 salariés touchées.
- Il s'agissait d'une gale hyperkératosique (dite « norvégienne »), forme très contagieuse avec une forte densité de parasites sur la peau.

Organisation de la prise en charge

Traitement en deux phases :

##### **1. Première phase le 3 novembre :**

- administration d'un traitement médicamenteux à l'ensemble des résidents ;
- pour les résidents infectés : douche, application de crème, changement complet de draps le soir puis le lendemain ;
- changement de draps dans toutes les chambres le lendemain ;
- lavage de tout le linge personnel infecté à 60 °C ;
- traitement par aérosols spécifiques des fauteuils et supports en tissu.

Afin de réaliser l'ensemble de ces actions, 12 personnes supplémentaires ont été mobilisées en plus des équipes habituelles. Le personnel de l'EHPAD a répondu présent, la direction remercie à nouveau les agents pour leur mobilisation et l'esprit d'équipe.

##### **2. Deuxième phase le 12 novembre :**

- reprise du même protocole (médicament, douche, crème, changement de draps pour les cas infectés, changement de draps pour tous les résidents le lendemain).

Entre ces deux phases, plusieurs arrêts maladie ont été enregistrés parmi les équipes, rendant impossible un deuxième rappel massif du personnel.

La direction a alors sollicité l'aide d'EHPAD voisins (Nalliers, Saint-Hermine, Pissotte et Vouvant). Des renforts soignants sont venus appuyer les équipes de Bellevue les 12 et 13 novembre.

Mesures complémentaires

- le repas de Noël 2025 se déroulera uniquement avec les résidents et le personnel ;
- les familles ne seront pas présentes à ce repas, par précaution sanitaire.

## **7. Inauguration de la salle à manger rénovée**

L'inauguration conviviale de la nouvelle salle à manger sera couplée avec les vœux de la direction pour la nouvelle année et se déroulera autour de la galette des rois prévue en janvier 2026. Les familles seront invitées à venir découvrir ce nouvel espace de vie aux côtés des résidents et des équipes.

La date fixée est le samedi 10 janvier.

Les familles recevront un mail pour s'inscrire à cet événement.

## **8. Projet d'établissement 2026–2031**

La directrice rappelle que :

- tout EHPAD doit disposer d'un projet d'établissement couvrant une période de cinq ans ;
- ce document définit les grandes orientations et priorités de l'établissement (qualité de vie, accompagnement, ressources humaines, ouverture sur le territoire, etc.) ;
- le projet actuel de Bellevue est arrivé à échéance (fin 2024).

Une nouvelle démarche d'élaboration de projet d'établissement sera engagée courant 2026, pour une période 2026–2031 (ou 2027–2032 selon le calendrier exact à confirmer).

Méthode envisagée :

- constitution de groupes de travail distincts et/ou mixtes : résidents, familles, professionnels de l'EHPAD, intervenants extérieurs (médecins, kinésithérapeutes, bénévoles, partenaires), membres du conseil d'administration ;
- participation sur la base du volontariat ;
- réflexion par ateliers sur différents thèmes :
  - cadre de vie, animation, vie sociale,
  - accompagnement au quotidien et qualité des soins,
  - relations avec les familles,
  - ouverture de l'EHPAD sur le territoire, continuité des parcours,
  - réponse aux besoins spécifiques du secteur (raréfaction des médecins traitants et paramédicaux, etc.).

Objectifs :

- construire un projet collectif et réaliste, qui reflète la vision de l'EHPAD de demain et les attentes des résidents actuels et futurs ;
- produire un document vivant, utilisé dans la vie quotidienne de l'établissement, et non « rangé dans un placard » ;
- respecter les obligations réglementaires de transmission du projet d'établissement à l'ARS et au Département.

La direction prévoit d'organiser des ateliers (environ tous les 1 à 2 mois) et adressera prochainement un calendrier aux résidents et aux familles.

- Si les familles ne souhaitent pas que le coût du repas reste à la charge du résident, elles pourront effectuer un virement sur le compte du résident pour le rembourser.

Aucune question particulière n'est soulevée sur ce point.

## 11. Élections des membres du CVS – Année 2026

Rappel du cadre réglementaire

Le CVS doit comprendre :

- des représentants des résidents, élus par les résidents ;
- des représentants des familles ou représentants légaux, élus par les familles ;
- des représentants du personnel ;
- un représentant de la collectivité ou de la personne morale gestionnaire ;
- le directeur, membre de droit avec voix consultative.

Pour être membre du CVS, il faut :

- appartenir à l'une de ces catégories ;
- être volontaire ;
- pouvoir participer aux réunions (2 à 3 fois par an) ;
- être motivé pour contribuer aux décisions concernant la vie quotidienne de l'établissement.

Situation actuelle

- Une présidente résidente est élue.
- La participation des autres membres se fait de manière ouverte, en fonction de l'intérêt pour les sujets.

Ce fonctionnement, bien que souple, n'est pas pleinement conforme à la réglementation. La direction propose d'officialiser les membres présents dans un premier temps (inscription formelle), puis d'organiser de véritables élections en 2026 sous forme d'un projet d'animation citoyenne :

- appel à candidatures parmi les résidents ;
- accompagnement pour rédiger de petites présentations (portraits, motivations, idées) ;
- affiches, slogans et campagnes dans l'établissement ;
- organisation d'un jour de vote avec urne, isoloir et liste d'émargement ;
- dépouillement et proclamation des résultats dans un cadre convivial.

Possibilité d'élargir le projet (affiches sur les panneaux d'expression de la commune, temps de rencontre, etc.) est évoquée sur le ton de l'humour mais avec un fond sérieux : maintenir la vie citoyenne en EHPAD.

La direction s'engage à proposer un calendrier des étapes en 2026.

Question en lien avec les élections municipales à venir :

- Il est rappelé qu'il n'est pas possible d'installer un bureau de vote officiel à l'EHPAD, ces lieux étant définis par décision préfectorale.
- Les résidents peuvent toutefois voter par procuration, ou être accompagnés au bureau de vote de la commune si leur état de santé et l'organisation le permettent.